

Kinshasa : atelier sur l'application de la loi déterminant les principes du régime pénitentiaire

Kinshasa, 16 déc. 2023 (ACP).- L'application effective de la loi déterminant les principes fondamentaux relatifs au régime pénitentiaire et les droits des détenus

ont conduit à une augmentation de la criminalité et par ricochet, à la multiplication des arrestations et à la surpopulation carcérale. À cet effet, l'administration pénitentiaire

l'ensemble de la famille des Nations unies accordent une priorité au régime pénitentiaire. Selon lui, une administration de la justice transparente et efficace permet de régler beaucoup des conflits pour le développement du pays. Pour le désengorgement des prisons de Makala et Ndolo. De son côté, Me Henri Wembolua, président de l'ONG « Alliance pour l'universalité des droits fondamentaux (AUDF) », a fait savoir que parmi les propositions faites au cours de cet atelier, il s'agit du désengorgement des prisons de Makala et de Ndolo. «La prison de Makala a été construite avec une capacité de 1.500 personnes, aujourd'hui, c'est environ 12.000 personnes qui s'y trouvent. Ainsi, les conditions ne sont pas bonnes. Il y a des cas de mort. Au courant de l'année, il y a eu plus de 300 personnes qui sont décédées compte tenu de mauvaises conditions de détention», a-t-il relevé. Me Wembolua a demandé aux directeurs des prisons de ne pas être étonnés lorsqu'il y a des cas d'irrégularités, des actions judiciaires telles que prévues par la même loi qui veut que le directeur de prison qui n'a pas respecté son pouvoir de gérer les détentions passe à des poursuites pénales et disciplinaires. «Avec cette loi, les directeurs ne sont plus des simples gardiens des détenus, mais ils deviennent des véritables gestionnaires à qui, on a reconnu le droit de libérer après avoir informé les magistrats si la détention tend vers l'irrégularité», a renchéri Me Wembolua. Cet atelier qui a été organisé par l'ONG « AUDF », en partenariat avec le BCNUDH, sous le haut patronage du ministère de la Justice et garde des sceaux, a connu la participation des acteurs de la société civile, des magistrats, des procureurs, des greffiers et agents des parquets, des experts justice/pénitentiaire, ainsi que des experts du ministère de la Justice.



Une vue des participants à l'atelier

en République démocratique du Congo (RDC), a été examiné, lors d'un atelier organisé, vendredi, à Kinshasa. « Cet atelier qui porte sur l'application de la loi déterminant les principes fondamentaux relatifs au régime pénitentiaire et les droits des détenus en RDC contribue au renforcement des mesures tendant à résoudre les problèmes relatifs aux détentions irrégulière, illégale, voire même arbitraire », a déclaré Mme Pélagie Ebeka, directeur de cabinet du ministre d'État, ministre de la Justice et garde des sceaux, représentant la ministre de tutelle, dans son mot d'ouverture. Les contributions attendues de toutes les interventions, a-t-il dit, permettront de se rapprocher davantage de l'application effective de la loi sus évoquée afin d'atteindre les objectifs des conditions de détention décente. « La mise en place d'un cadre légal adéquat dont le rôle est déterminant dans l'atteinte des objectifs d'humanisation des milieux carcéraux de promotion et de protection des droits fondamentaux garantie aux détenus, a toujours suscité un intérêt de la part du gouvernement », a ajouté Mme Ebeka. Pour elle, cet intérêt du gouvernement est accru face aux conditions socio-économiques qui

congolaise a dû faire face à une panoplie d'arrestation, à de longues détentions préventives et à la surpopulation carcérale. «C'est donc pour relever ce défi que le président de la République a promulgué cette loi», a-t-elle relevé.

Appel au respect des droits des personnes privées de liberté Pour sa part, M. Chasper Sarott, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la Suisse en RDC, a lancé un appel au respect des droits des personnes privées de liberté. «Les personnes privées de liberté quelles que soient les raisons qui ont conduit à leur incarcération, ont droit au respect, à la dignité, à l'accès aux soins appropriés et à l'égalité de traitement et à la prise en compte de leurs besoins spécifiques», a-t-il déclaré. La prévention de la torture et de mauvais traitement, a-t-il dit, est une priorité de la politique étrangère de la Suisse. «Il est important pour nous de pouvoir apporter également notre soutien pour l'amélioration de la situation carcérale en RDC. C'est pourquoi je salue la nouvelle loi qui fait l'objet de l'atelier d'aujourd'hui», a-t-il conclu. Intervenant à cette occasion, Patrice Vahard, directeur du Bureau conjoint des Nations unies aux droits de l'homme (BCNUDH) a souligné que son organisation et